Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20261112-DEL_68_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°68 – 2026

Date de convocation :
5 novembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Absente représentée : 1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi douze novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, Mme Laura CANTRELLE, M. Thomas HARNOIS

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :
Mme Lydia LE CLERE donne pouvoir à Mme Laëtitia BRIZOUAL

M. Thomas HARNOIS a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET :
Demande de subvention pour la construction de la garderie – Programme européen LEADER 2023-2027

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment actuel de la garderie municipale (80 m²), qui accueille en moyenne 40 élèves par semaine, est aujourd'hui devenu trop étroit et vétuste (présence d'amiante en toiture et mauvaise isolation thermique).

Afin de maintenir ce service public de proximité en milieu rural et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de l'agent, la commune a lancé un projet de déconstruction (avec désamiantage) puis de reconstruction sur le même site (120 m²).

Ce futur bâtiment s'inscrit dans une démarche environnementale et innovante soutenue par le programme européen LEADER : isolation issue du recyclage textile (Isocoton) et raccordement au chauffage par géothermie de la mairie.

VU la délibération n°52-2024 concernant la rénovation de la garderie,

VU la délibération n°62-2024 concernant la demande de subventions auprès de Pontivy Communauté et de l'ETAT,

Madame la Maire propose de solliciter une aide auprès du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy au titre du programme LEADER 2023-2027 et présente le plan de financement prévisionnel,

PLAN DE FINANCEMENT				
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**	**%**
Maîtrise d'œuvre	31 875,00€	Etat - DETR	139 500,00€	36%
Travaux	342 452,00€	Pontivy Co – Fonds de concours	91 609,38€	24%
Aménagements extérieurs	15 000,00€	Aide européenne - LEADER	75 000,00€	19%
		Autofinancement	83 217,62€	21%
TOTAL DES DEPENSES	**389 327,00€**	**TOTAL DES RECETTES**	**389 327€**	**100%**

Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20261112-DEL_68_2026-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet et valide le plan de financement prévisionnel,
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy au titre du programme LEADER 2023-2027,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge les dépenses par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

